

## 5. Réforme de la convention collective :



Le syndicat patronal de la branche (UIMM) via les négociations du champ conventionnel tente de casser tous nos droits construits tout au long du 20e siècle.

⇒ Cela fait 5 ans que ces « négociations » ont débuté.

### RÉMUNÉRATION

**En ne prenant pas en compte les revendications respectives, l'UIMM a favorisé une convergence inédite des différentes organisations syndicales de la Branche.**

Cette situation a conduit le patronat à annuler la séance du 25 février.

- ⇒ La prochaine réunion aura lieu ce 23 mars.
- ⇒ **La CGT exige l'augmentation des salaires, une prime d'ancienneté calculée sur le salaire de base, un 13ème mois pour tous !**

**Six premiers chapitres ont été identifiés pour cette réunion :**

- ⇒ Salaires minima hiérarchiques ;
- ⇒ Transformation de la prime d'ancienneté ;
- ⇒ Contreparties salariales à certaines organisations particulières du travail ;
- ⇒ Remboursement de frais professionnels ;
- ⇒ Les salariés auteurs d'une invention ;
- ⇒ L'indemnité différentielle / la garantie de rémunération.



## CLASSIFICATIONS

Quatorze mois de négociations tendues avec l'UIMM qui assume clairement la « rupture sociale » de son projet dans lequel

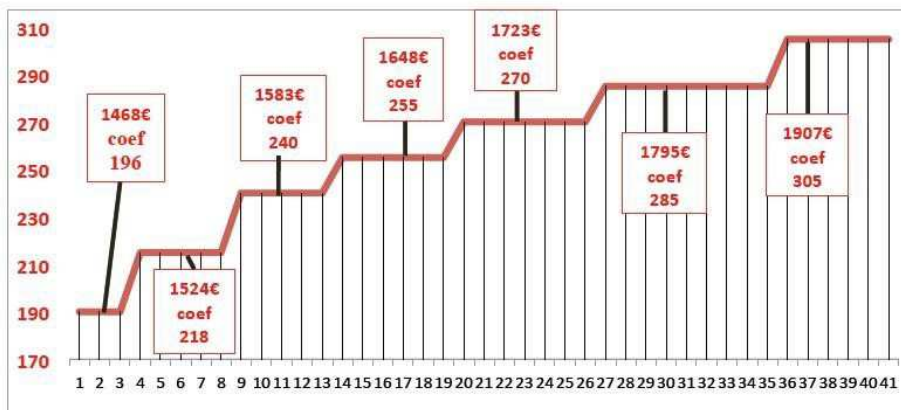
⇒ Les qualifications et les diplômes des salariés ne sont plus automatiquement reconnus.

### Déroulement de carrière

#### Aujourd'hui

Le coefficient et le salaire sont acquis et ne peuvent qu'évoluer positivement tout au long de sa carrière.

La complémentaire retraite est calculée à partir du coefficient et des 25 meilleures années.



⇒ Les travailleurs seront uniquement classés en fonction du poste occupé,

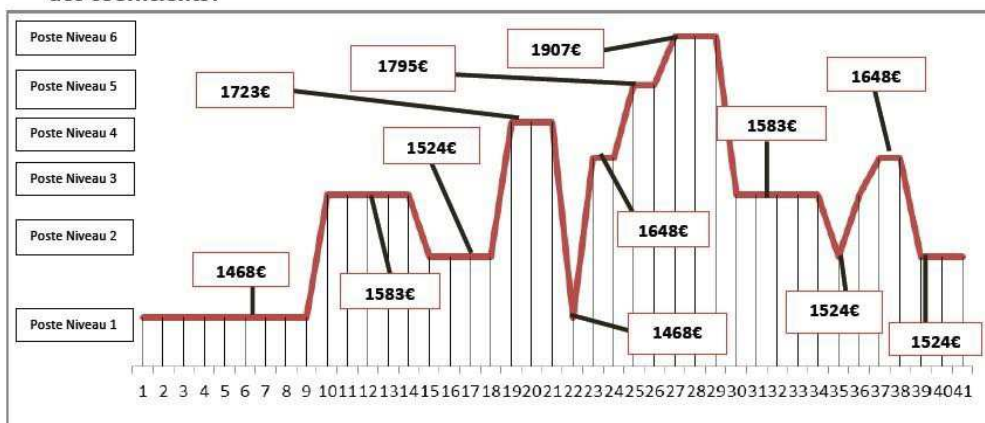
Ce qui veut dire un salaire qui peut varier à la hausse comme à la baisse.

⇒ C'est la fin des seuils d'accueil pour une grande majorité des diplômes.

#### Demain, vision l'UIMM (Patronat de la métallurgie)

Le coefficient et le salaire évoluent positivement ou négativement, en fonction du poste occupé par le salarié.

Quel sera l'impact sur la complémentaire retraite de ces évolutions parfois négatives des coefficients?



En effet seuls les BTS et MASTERS (lorsqu'ils sont exigés pour tenir l'emploi) bénéficieront d'un classement spécifique.

⇒ Au final avec cet accord le déroulement de carrière sera atone dans notre branche.

⇒ La CGT revendique la reconnaissance des diplômes avec un changement automatique tous les 4 ans, départ de grille à 1800€.

## LES RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL

Il s'agit d'un sujet très important puisque c'est de la vie quotidienne des salariés au travail dont il est question, à travers tous les événements qui jalonnent le déroulement du contrat de travail.



Ainsi, par exemple : la durée de la période d'essai, du préavis en cas de démission ou licenciement, les différents congés pour événements familiaux, l'indemnisation pour maladie ainsi que les conditions du départ ou de mise à la retraite...

- ⇒ Toutes ces garanties sont souvent traitées à la fois dans les accords nationaux de la métallurgie, dans la CCN (Convention Collective Nationale) des ingénieurs/cadres, celle des mensuels de la sidérurgie et dans les 76 conventions collectives territoriales.



Comme pour les autres thèmes traités précédemment, la CGT porte la même ambition :

- ⇒ **L'alignement sur le mieux disant social** des droits existants et la mise en place de garanties nouvelles et protectrices comme la portabilité des droits du salarié d'une entreprise à l'autre.

L'UIMM (L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) n'a pas changé son fusil d'épaule et ici aussi essaie de mettre un coup de rabot conséquent sur ces droits individuels, en particulier ceux des Ingénieurs et Cadres contenus dans leur CCN.

## ORGANISATION DU TRAVAIL /TEMPS DE TRAVAIL

Le projet d'accord mis en réserve acte une explosion de la durée du travail, sans considération aucune pour la santé des salariés. Quelques exemples :

- ⇒ Contingent annuel d'heures supplémentaires qui pourrait monter à 300 heures une année sur deux voire 450 heures (220 heures actuellement) !
- ⇒ Durée maximale hebdomadaire jusqu'à 46 heures sur 12 semaines pour les activités de montage sur chantier, maintenance et après-vente (cela fait 132 h soit 19 jours de travail supplémentaires sur 3 mois).
- ⇒ Et pour les autres activités, possibilité d'enchaîner jusqu'à 24 semaines consécutives à 42 heures (168 heures soit 24 jours de travail supplémentaires sur 6 mois).
  - Soit plus d'un mois de travail en plus sur 6 mois) ou 44 heures sur 12 semaines (cela fait 108 heures supplémentaires soit plus de 15 jours de travail supplémentaires sur 3 mois).
- ⇒ Le temps d'astreinte des salariés au forfait jours qui réglerait les problèmes survenus sans se déplacer à l'entreprise n'est pas considéré comme du temps de travail (ex : travail avec l'ordinateur à la maison).
- ⇒ Temps d'habillage/déshabillage hors temps de travail effectif.
- ⇒ Absence de compensation complète des déplacements qui ont lieu sur un jour de repos.

## **PROTECTION SOCIALE**

**La validation du cahier des charges a été donnée pour l'envoi de la tarification des garanties Santé et Prévoyance lourde.**

Après le retour des assureurs qui auront tarifié les différents scénarios demandés, la négociation reprendra vers fin avril 2021, sur le niveau de garanties et de cotisations du futur dispositif de protection sociale de la branche.

La gouvernance de la commission paritaire du suivi des régimes de protection sociale complémentaire de la branche métallurgie, a été discutée suite à la dernière proposition de l'UIMM.

Chaque jour depuis le début de cette année fait l'objet d'annonces les plus inquiétantes les unes que les autres sur la casse de notre industrie quelle qu'en soit la filière (automobile, aéronautique, fonderies, sidérurgie, énergie, électronique...).

Le jour d'après risque d'être pire que le jour d'avant ;

C'est toute l'industrie française qui est menacée par le patronat, par les magnats de la finance qui, loin de tirer les leçons de la crise sanitaire profitent de la COVID et des fonds publics pour accélérer la curée, les délocalisations, les restructurations et les fermetures.

**La FTM-CGT a mis en place une pétition nationale. Signez-la massivement !**

**[Pétition à l'UIMM \(google.com\)](#)**

**Plus nombreux nous serons à nous exprimer pour des droits de progrès social et plus nous ferons reculer les stratégies patronales.**